



Collectivités territoriales

Des bénéfices concrets pour les usagers



Un meilleur accès aux droits

- Pour tous les Français
 - ▶ **La plateforme service-public.fr** offre un accès clair à 115 démarches en ligne et 1 720 formulaires administratifs.
 - ▶ **Le simulateur mes-aides.gouv.fr** permet de lutter contre le non-recours en identifiant l'ensemble des prestations (22 dispositifs) auxquelles l'utilisateur a droit ainsi que les interlocuteurs ou télé-services correspondants.
- Pour les retraités du régime général, **le guichet unique de demande de retrait complémentaire** se généralise.
- Pour les personnes en situation de handicap, **la MDPH en ligne** permettra aux personnes en situation de handicap d'effectuer l'ensemble de leurs démarches en ligne auprès de leur Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).



Des démarches allégées

- Pour les familles, fini la course lors de la rentrée scolaire, **le certificat médical** est désormais valable 3 ans pour pratiquer un sport, pour 8,5 millions de licenciés.
- Les personnes dont le handicap est particulièrement grave et stable peuvent désormais bénéficier de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** pour une durée allant jusqu'à 20 ans (au lieu de 5 ou 10 auparavant).



Une information ciblée et innovante pour donner un coup de pouce à ceux qui en ont le plus besoin

- Pour les demandeurs d'emploi
 - ▶ **La bonne boîte** permet d'identifier facilement les entreprises qui recrutent dans sa région et son domaine d'activité.
 - ▶ **La bonne formation** identifie les formations adaptées et prisées par les employeurs, simule précisément les financements et accompagne l'utilisateur dans sa démarche.
- Pour les jeunes, **la boussole des droits** informera, orientera et accompagnera dans les domaines de l'emploi, du logement et de la santé, de manière personnalisée et adaptée à chaque territoire.

Un triple gain pour les collectivités

- **Un gain de temps** : alléger ou supprimer des procédures redondantes ou obsolètes pour les services.
- **Un gain financier** : encourager l'investissement en supprimant les dépenses et démarches inutiles.
- **Un gain en termes de service public** : redonner place à l'innovation et adapter le service public au plus près des besoins des usagers.



Focus

Une démarche collaborative et innovante

Les propositions de simplification émanent de 3 sources principales : les **ateliers territoriaux**, les **partenariats avec les associations d'agents et élus locaux et le Sénat**, les **remontées « terrain »**, via la plateforme collaborative **faire-simple.gouv.fr**

Le **Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)** est au centre du dispositif, tant sur le stock (les normes existantes) que sur le flux (nouvelles normes adoptées). Il joue un rôle actif pour promouvoir la concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales aux fins d'adaptation des normes à la diversité des réalités territoriales. Le CNEN peut désormais être saisi par tout élu local.

75

mesures de simplification en 18 mois

4

ateliers territoriaux en 2016

12

associations partenaires

Faciliter le quotidien des élus et des agents des collectivités territoriales



Urbanisme : renforcer l'accès à l'information et alléger les procédures

- **Accessibilité renforcée de l'information pour les élus et les porteurs de projet** : guide du PLU, guide pour la construction des établissements d'accueil des jeunes enfants, géoportail national de l'urbanisme, etc.
- **Allègement des procédures administratives** : installation de classes démontables sans formalités dans les écoles pendant les chantiers, possibilité pour les communes de moduler le périmètre des abords des monuments historiques.

Faciliter le quotidien des élus et des agents des collectivités territoriales



Vie citoyenne et sociale : faciliter l'organisation des cérémonies, fluidifier le fonctionnement des structures, redonner place à l'innovation

- Possibilité de **célébrer les mariages dans une salle communale** autre que la salle des mariages de l'hôtel de Ville.
- Extension des possibilités de **délégation de signature** et diminution du nombre obligatoire de membres des **commissions d'appel d'offres** dans les centres communaux d'action sociale (CCAS).
- Encouragement à **l'innovation** dans la prise en charge des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.



Sport : encourager la pratique sportive et réaliser des économies de gestion

- Assouplissement de la fréquence de **vidange obligatoire des piscines** (économie annuelle : 8,3M€).
- Simplification des modalités d'intervention des **éducateurs sportifs** en milieu scolaire.
- Facilitation de **l'utilisation polyvalente** des terrains de sports.



Dématérialisation : faciliter le quotidien des agents et gagner en temps de gestion

- **FranceConnect Agent** : vers un identifiant unique pour l'accès des élus et agents aux applications et services web en-dehors de leur administration d'appartenance (prototype lancé en septembre 2016). Principe « **Dites-le nous une fois** ».
- Autorisation de mettre le recueil des actes administratifs et des documents d'une enquête publique à disposition du public uniquement au **format dématérialisé**.
- **Dématérialisation progressive** de la transmission des pièces justificatives au comptable public et des budgets au Préfet.
- **Allègement** des obligations de transmission des inventaires d'archives au Préfet, du dépôt du recueil des actes administratifs à la BNF et de la transcription des actes décès à la mairie du domicile du défunt.



SIMPLIFICATION

La simplification administrative est un vecteur essentiel et novateur de la réforme de l'État. Ce programme comptant plus de 770 mesures vise à réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises et les collectivités et à fluidifier les relations des particuliers avec l'administration.

SGMAP - Février 2017

Retrouvez-nous sur :



Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
Télédoc 817 – 64, allée de Bercy
75572 Paris Cedex 12



Toute l'actualité de la simplification sur : simplification.modernisation.gouv.fr

La simplification, un levier de modernisation

Simplifier la charge administrative, c'est avant tout une réponse aux attentes des entreprises. La simplification mobilise des leviers stratégiques afin de restaurer la confiance et renforcer la relation avec l'administration : lever les freins réglementaires à l'investissement et à la création d'emploi, et donner aux entreprises une visibilité et une sécurité juridique accrues.

C'est aussi une réponse aux attentes des usagers, qui se traduit par des démarches allégées et un accès plus rapide, simple et lisible à l'offre de services publics. Les mesures de simplification mises en œuvre génèrent un gain de temps pour les usagers qui sont mieux orientés dans leurs démarches administratives.

Simplifier les normes applicables aux collectivités, c'est également donner tout son sens à la décentralisation, en permettant aux collectivités de réaliser des gains de temps et d'économies, mis à profit d'un service public adapté aux besoins des usagers et qui redonne place à l'innovation.

C'est enfin un levier de modernisation pour l'administration française : plusieurs mesures de simplification phares révolutionnent les rapports entre usagers et administrations, un changement culturel est lancé.

Une méthode innovante et collaborative : partir des préoccupations de l'usager

Les entreprises, les particuliers et les collectivités territoriales donnent l'impulsion initiale au mouvement de simplification au sein d'ateliers participatifs, regroupant usagers, élus et agents de l'administration territoriale et de l'État. Ils expriment les complexités qu'ils vivent au quotidien et co-construisent ensuite les pistes de simplification avec l'administration. Les besoins des usagers sont appréhendés par moment de vie : « je créé mon entreprise », « j'embauche », ou « je réponds aux obligations fiscales » pour les entreprises ; « j'établis ou renouvelle mes papiers », « je suis en situation de handicap » ou « je me loge » pour les particuliers. Pour les collectivités territoriales, les besoins sont recensés par domaines de compétences. En complément, la plateforme faire-simple.gouv.fr permet aux usagers de faire remonter des observations et des propositions de simplification.

 + de **770** mesures pour les entreprises, les particuliers et les collectivités

30 ateliers par an en moyenne

1500 procédures concernées par le « Silence vaut accord » (le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration sur une demande vaut désormais acceptation, sauf exceptions)

Entreprises

Simplifier pour les entreprises, 3 enjeux

- **Un enjeu financier** : une réduction de 25 % de leurs charges administratives ferait économiser 15 Mds €*.
- **Un enjeu de compétitivité** : permettre à nos entreprises de mieux affronter la concurrence internationale.
- **Un enjeu de croissance** : faire gagner du temps pour accélérer les projets et permettre le développement des entreprises.

460
mesures

5 Mds €
de gains attendus
par an

* « Plan européen « Mieux légiférer » et Programme d'action pour la réduction des charges administratives dans l'Union européenne », Commission européenne.

Focus

Le Conseil de la simplification pour les entreprises



Le Conseil de la simplification pour les entreprises est missionné pour élaborer, déployer et suivre le programme de simplification à destination des entreprises.

Cette instance se distingue par sa composition mixte. La co-présidence est partagée entre un parlementaire et une cheffe d'entreprise pour mener cette politique structurelle au plus près des préoccupations des entrepreneurs. Le Conseil est composé de chefs d'entreprises, d'élus, de hauts fonctionnaires et d'experts.

Le Conseil de la simplification est à l'origine de 291 mesures de simplification, dont il suit la mise en œuvre. Le cas échéant, en cas de blocage ou de difficultés, il peut décider d'alerter les pouvoirs publics. Il travaille en parfaite adéquation avec les autres acteurs de la simplification au sein d'ateliers collaboratifs, dont il anime et nourrit les discussions.

Des mesures phares pour des bénéfices tangibles



L'allègement des procédures administratives permet aux employeurs de se concentrer sur leur activité

- **« Dites-le-nous une fois »** : ne plus avoir à donner des informations déjà connues par les administrations qui se les échangent entre elles.
- **Déclaration sociale nominative (DSN)** : 1 déclaration au lieu de 24.
▶ Des économies à hauteur de 3,7 milliards d'euros.
- **Permis environnemental unifié** : 2,5 à 3 mois gagnés sur la procédure d'instruction.



Les outils numériques facilitent le quotidien des entreprises : gain de temps, plus de déplacement inutile

- **Marché public simplifié (MPS)** : candidater à un marché public avec son seul numéro SIRET.
▶ 30 minutes gagnées pour un marché simple de fournitures et de services ; plusieurs heures pour un marché de travaux.



Un changement de relation entre entreprises et administration : la confiance a priori permet de lever les obstacles au développement des entreprises

- **Guichet unique de dédouanement (GUN)** : effectuer toutes les formalités liées à une opération d'importation ou d'exportation auprès d'une seule administration.
▶ Plus de 400 000 déclarations simplifiées.
- **230 services et simulateurs** accessibles depuis service-public-pro.fr
- **Facturation électronique** : réduire le délai global de paiement aux entreprises, réaliser des économies d'affranchissement et d'édition, s'engager dans une démarche éco-compatible.
▶ 95 millions de factures annuelles dématérialisées.
- **Suppression de l'indicateur 040 de la Banque de France**
▶ 150 000 entrepreneurs ont droit à une seconde chance.
- La substitution d'un régime déclaratif au régime d'autorisation préalable pour **embaucher des apprentis mineurs** pour les activités nécessitant l'emploi de machines dites « dangereuses », ou pour le travail en hauteur.
▶ Objectif : 500 000 apprentis.
- **Suppression de la rétroactivité fiscale** : une meilleure sécurité juridique en rendant les exigences plus lisibles et prévisibles.

Particuliers

Gagner du temps, éviter les déplacements, obtenir une information et une orientation claire et personnalisée...

À destination de tous, la simplification pour les particuliers part du besoin des usagers pour leur faciliter la vie dans leur relation avec l'administration. Celle-ci se modernise et accroît son efficacité pour proposer des services de qualité.

240
mesures

Des bénéfices concrets pour les usagers



Un gain de temps

- Pour les futures mères, plus de démarche à faire, la **déclaration de grossesse** est désormais transmise aux organismes sociaux directement par le médecin.
- Pour les Français revenant de l'étranger, **le simulateur Retour en France** identifie chronologiquement l'ensemble des démarches qu'ils ont à réaliser et les interlocuteurs adaptés en fonction de sa situation professionnelle et familiale.
- Pour tous les usagers, ni déplacement, ni envoi postal, **la demande de Carte Vitale** peut désormais se faire intégralement en ligne, ainsi que la transmission des photos et pièces justificatives.



Moins de déplacements

- Pour chaque Français
▶ **Le timbre fiscal** s'acquiert maintenant directement en ligne pour le passeport, plus de déplacement ou de risque de perte.
▶ **La demande de passeport** se prépare en ligne depuis chez soi avant transmission aux services d'état civil, plus besoin d'aller chercher son formulaire.
- Pour les Français qui s'expatrient, **l'inscription au registre des Français de l'étranger** se fait en ligne, évitant un déplacement au consulat.
- Pour les demandeurs d'emploi, **l'inscription à pôle emploi** se fait en ligne, plus de premier rendez-vous consacré à l'administratif, l'entretien initial est directement consacré à la recherche d'emploi.